

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2023.

(En 1000 DT)

Période	4 ème trimestre 2023	4 ème trimestre 2022 (*)	au 31 Décembre 2023	au 31 Décembre 2022 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	291 902	261 900	1 142 635	984 804
• Intérêts et revenus assimilés	206 880	181 552	771 514	652 221
• Commissions en produits	38 128	35 705	147 020	136 562
• Revenus du portefeuille	46 894	44 643	224 101	196 021
2- Charges d'exploitation bancaires	153 536	135 457	602 382	489 944
• Intérêts encourus et charges assimilées	148 110	130 455	583 015	473 779
• Commissions encourues	5 426	5 002	19 367	16 165
3-Produit net bancaire	138 366	126 443	540 253	494 860
4- Autres produits d'exploitation	177	178	656	681
5- Charges opératoires :	56 841	51 205	214 708	197 601
Dont ;				
• Frais de personnel	39 531	35 477	153 571	140 456
• Charges générales d'exploitation	15 082	13 477	52 308	47 686
6- Structure du Portefeuille			2 432 357	2 368 299
• Portefeuille- titres commercial			25 193	72 286
• Portefeuille d'investissement			2 407 164	2 296 013
7- Encours des créances à la clientèle			7 140 694	6 889 784
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle			7 625 177	6 990 819
Dont ;				
• Dépôt à vue			1 950 139	1 910 262
• Epargne			2 408 485	2 245 407
9- Emprunts et Ressources Spéciales			860 974	825 551
10- Capitaux propres (**)			1 247 402	1 247 966

(*) Chiffres certifiés.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2023 et après affectation du bénéfice au 31/12/2022.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS A FIN DECEMBRE 2023

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 889,8 millions de dinars à fin décembre 2022 à 7140,7 millions de dinars à fin décembre 2023, enregistrant ainsi une progression de 250,9 millions de dinars ou 3,6%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin décembre 2023 à 7 625,2 millions de dinars, soit une progression de 634,4 millions de dinars ou 9,1% par rapport au 31 décembre 2022.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 861 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 4,3% par rapport au 31 décembre 2022.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 157,8 millions de dinars ou 16% par rapport à fin décembre 2022.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 112,4 millions de dinars ou 22,9% par rapport à fin décembre 2022.

Le Produit Net Bancaire a atteint 540,3 millions de dinars à fin décembre 2023 contre 494,9 millions de dinars pour la même période de 2022, soit une hausse de 9,2%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,74% à fin décembre 2023 contre 39,93% à fin décembre 2022, soit une amélioration de 19 points de base.

Augmentation de capital

AMEN BANK a réalisé une augmentation de son capital par incorporation de réserves de 18 915 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars et ce, par la création de 3 783 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Ces actions ont été attribuées gratuitement aux actionnaires à concurrence d'une (1) action nouvelle pour Sept (7) actions anciennes. Les nouvelles actions gratuites portent jouissance en dividendes à compter du 01/01/2023 et sont directement assimilées aux actions anciennes.

Cette augmentation est la première phase de la réalisation de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 27/04/2023, d'augmenter le capital social d'AMEN BANK d'un montant de 42 195 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 174 600 000 dinars en 2 phases successives en 2023 et 2024.

AMEN BANK remporte le concours « Elu Service Client de l'Année 2024 » pour la catégorie « Banque » et « Banque Digitale »

Pour la 3ème année consécutive, AMEN BANK a remporté, le concours « Elu Service Client de l'Année 2024 » dans la catégorie « Banque », par les partenaires d'ESCCA, à savoir Qualimétrie et IPSOS. De plus et pour sa deuxième participation, AMEN First Bank, la première banque 100% en ligne en Tunisie, depuis 2015, a également été désignée lauréate dans la catégorie « Banque Digitale ».

AMEN BANK élue « Meilleure Banque en Tunisie pour l'année 2023 » par le magazine «Global Finance »

AMEN BANK s'est distinguée encore une fois et a été élue pour la 4ème année consécutive « Meilleure Banque en Tunisie en 2023 » par le prestigieux magazine «Global Finance ». Cette récompense témoigne une nouvelle fois de la reconnaissance prestigieuse accordée à l'expertise et aux engagements de la Banque envers ses clients à travers une gamme diversifiée et des solutions innovantes.

AMEN BANK signe une convention d'adhésion aux services du CERT Bancaire

Le Conseil Bancaire et Financier a signé une convention avec AMEN BANK, première banque privée à adhérer aux services de cyber sécurité du CERT (Computer Emergency Response Team), dans le but de renforcer sa sécurité contre les attaques cybernétiques.